

<b>Nom de l'école :</b> <b>RNE :</b> <b>Commune :</b> <b>Circonscription :</b> <b>Tél. :</b> <b>Mail :</b>	<b>Numéro d'ordre*</b> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>			
<b>FICHE D'OBSERVATION DU REGISTRE SANTE et SECURITE AU TRAVAIL EN ECOLE</b>  <i>Article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982</i>				

NOM, prénom de l'agent ou de l'utilisateur : Qualité : Adresse, téléphone :

<b>OBJET DU SIGNALEMENT - DESCRIPTION DES FAITS (lieu, date, heure)</b>

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Après l'avoir complétée, remettre cette fiche au directeur d'école pour envoi à l'IEN de circonscription qui transmettra à l'Assistant de Prévention.  
L'assistant de prévention transmet systématiquement copie de la fiche au Conseiller Départemental de Prévention. ([cdp-02@ac-amiens.fr](mailto:cdp-02@ac-amiens.fr) ou [cdp-60@ac-amiens.fr](mailto:cdp-60@ac-amiens.fr) ou [cdp-80@ac-amiens.fr](mailto:cdp-80@ac-amiens.fr))

## SUIVI DE LA FICHE RSST

Numéro d'ordre :

--	--	--

Fiche réceptionnée le :

Par :

Visa du directeur :

Transmission :

Fait le :

Copie de la fiche à l'IEN

...

Copie de la fiche à la collectivité propriétaire des locaux si nécessaire

...

Fiche réceptionnée le :

Par l'IEN de circonscription :

Visa de l'IEN :

### TRAITEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

➤ **Récurrence** : Cet événement s'est déjà produit

 oui non

➤ **Mise en œuvre de mesures**

**DATES****SUITES DONNÉES, ACTIONS CURATIVES, CORRECTIVES ET PREVENTIVES**

Transmission au conseiller de prévention départemental le : ...

### EVALUATION DE L'EFFICACITE DE L'ACTION ET SUIVI

Les actions mises en œuvre ont permis de résoudre le problème avec efficacité

 oui  non

#### SI OUI

Date de clôture de la fiche :

Visa de l'IEN :

Retour de la fiche à l'école le : ...

#### SI NON

- Transmission pour étude au CHSCT faite le : ...

- Autre(s) action(s) prévue(s)?

**Transcription dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** oui  non